	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 5 décembre 2025	N° 2025-658

Convocation du 28 novembre 2025

Aujourd'hui vendredi 5 décembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loic FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :


M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Pascale BRU
Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX
M. Laurent GUILLEMIN à M. Michael RISTIC
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG
M. Guillaume MARI à M. Maxime GHESQUIERE
M. Nicolas PEREIRA à M. Thierry MILLET
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Brigitte BLOCH
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jérôme PEScina à partir 16h32
M. Dominique ALCALA à partir de 17h08
M. Thierry MILLET à partir de 17h58

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20251205-lmc1112915-DE-1-1
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025
Publié : 12/12/2025

	Conseil du 5 décembre 2025	<i>Délibération</i>
	ADG Direction des bâtiments	N° 2025-658

**Mises en Etat Correct (MEC) des écoles maternelles Montaigne et Condorcet -
Convention de co-maîtrise d'ouvrage et de transfert entre Bordeaux Métropole et la
ville de Lormont - Décision - Autorisation**

Monsieur Eric CABRILLAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La délibération n°2019-544 du 27 septembre 2019 du Conseil de Métropole "Politique métropolitaine relative aux groupes scolaires métropolitains et communaux" a fixé les modalités de "Mise en État Correct" (MEC) des équipements scolaires anciens qui sont encore propriété de Bordeaux Métropole et celles du transfert à la ville de la pleine propriété de ces équipements scolaires à la fin de ces travaux.

A Lormont, les écoles maternelles Montaigne et Condorcet datent respectivement de 1970 et 1971. À la demande de la Ville, et en application de la délibération 2019-544, la Mise en État Correct de ces deux écoles a été engagée dans le cadre d'une opération conjointe, visant à créer une synergie entre ces deux projets.

La finalité de l'opération est d'aboutir à deux maternelles rénovées et adaptées au dédoublement des classes, avec des livraisons prévues en 2026. A l'issue de ces livraisons, ces écoles seront transférées dans le patrimoine de la Ville de Lormont. Dans l'analyse initiale de l'opération, l'ancienne école Maternelle Montaigne n'a pas été jugée réexploitable, et devrait être démolie. Elle est reconstruite sur le site de la Ramade conjointement à une extension de deux classes financées par le Plan Urbain Partenarial Ramade Sud (délibération Bordeaux Métropole N° 2020-207 du 25/09 /2020). La contribution de ce Plan Urbain Partenarial (PUP) est établie à 1 851 892 €.

Par ailleurs, la ville de Lormont a également souhaité créer une extension de deux classes supplémentaires sur le site de la maternelle Condorcet. Ces classes sont financées à 50% par la ville et à 50% par Bordeaux métropole dans le cadre du règlement d'intervention de 2018.

La convention ci-annexée, validée et également délibérée par la ville, présente les conditions de réalisation de cette opération.

Le financement de l'opération conjointe est assuré pour l'essentiel par Bordeaux Métropole dans le cadre du financement des Mises en Etat Correct des anciennes écoles. Le montant de l'opération est estimé à 14,2 M€ TTC Toutes Dépenses Confondues (coût opération Toutes Taxes Comprises), soit 11 334 000 € Hors Taxes opération. Ce coût sera ajusté aux coûts réels à la fin de l'opération, et le solde sera réalisé au décompte définitif.

La ville contribue aux travaux relevant de prestations complémentaires hors référentiel métropolitain : l'extension de la capacité de la maternelle Condorcet de + 2 classes susmentionnée (montant estimé 1,613 M€ HT opération), la climatisation des salles motricité (pour un montant de 43 200 € HT), ainsi que divers prestations supplémentaires demandées en phase conception (ajout d'eau chaude pour les lave-mains, disposition anti-intrusion,

rangements complémentaires, etc. pour un montant total de 90 370 € HT).

En vertu de l'application du règlement d'intervention de Bordeaux métropole pour les augmentations de capacités scolaires communales, Bordeaux métropole finance 50% du coût de l'extension de la maternelle Condorcet, soit 806 500 €HT en plus de 100% des Mises en Etat Correct pour les classes d'origine.

Le montant de la contribution de la ville est établi, tout confondu et déduction du RI faite, à 7,95 % du coût HT opération ajusté, soit un montant estimatif de 940 070 € nets de taxes.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L5217-1 et L5217-2 du code général des collectivités territoriales, indiquant que Bordeaux Métropole est compétente pour la construction, l'aménagement et l'entretien des groupes scolaires dans les opérations d'aménagement d'intérêt Métropolitain,

VU la délibération n°2019-544 du 27 septembre 2019 du Conseil de Métropole "Politique métropolitaine relative aux groupes scolaires métropolitains et communaux".

VU la délibération n°202-207 du 25 septembre 2020 du Conseil de Métropole " LORMONT - Secteur la Ramade sud - Instauration d'un périmètre de Projet urbain partenarial (PUP-Alur)".

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT QUE le bilan financier de l'opération réalisée sera arrêté au coût réel lors du décompte définitif,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la convention de mise en état correct et de transfert entre Bordeaux Métropole et la ville de Lormont, ci-annexée,

ARTICLE 2 : d'assurer tous les financements, montants et contributions qui s'y trouvent, y compris les ajustements aux coûts réels qui seront établis aux décomptes définitifs,

ARTICLE 3 : d'autoriser Madame la présidente de Bordeaux Métropole ou son représentant à signer tout document ultérieur relatif à l'exécution de cette décision.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 décembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------